

rer certaines politiques destinées à permettre l'expansion de l'économie et à régler la question du coût de la vie qui est trop élevé. Le gouvernement a reconnu qu'apparemment, ses politiques à cet égard n'avaient pas été acceptées tout à fait, mais il a révélé qu'il était disposé à les modifier. Toutefois, il a signalé qu'il avait déjà affecté de fortes sommes supplémentaires dans l'espoir de stimuler l'économie et lors de la présentation du budget, nous verrons si les politiques budgétaires du gouvernement sont destinées à aider à réduire le chômage et à résoudre les problèmes économiques qui nous assaillent tous.

Il y a la question de nos relations économiques avec la Communauté économique européenne et les États-Unis. Ce sont toutes des questions auxquelles le gouvernement s'intéresse. Sa position dans ces divers domaines sera révélée lorsqu'il présentera ses politiques de façon définitive.

Face à la situation électorale du moment, étant donné que le Parlement est maintenant saisi de ses responsabilités, par suite du mandat qui lui a été accordé, il incombe aux deux Chambres de les accepter et je suis persuadé que nous tous, quelle que soit notre affiliation politique, ici et à l'autre endroit et dans le pays tout entier, nous saurons les prendre comme les Canadiens ont su le faire auparavant. Nous n'avons pas à rougir de notre système parlementaire; nous n'avons pas besoin de nous associer à ceux qui le critiquent et qui essaient de le comparer à d'autres systèmes; nous n'avons pas besoin de nous abaisser nous-mêmes ni d'abaisser notre propre pays parce qu'en fait, quels que puissent être nos problèmes économiques ou quelque préoccupation que nous puissions avoir à l'égard de nos voisins ou du Marché commun européen agrandi, il n'en demeure pas moins vrai qu'il n'y a aucun autre pays au monde qui ait nos possibilités et à cause de cela, nous n'avons pas d'excuse pour ne pas faire de notre mieux.

L'honorable Josie D. Quart: Honorables sénateurs, c'est une occasion très particulière pour les femmes au Sénat, et je veux offrir mes félicitations les plus sincères à M^{me} le président pour sa nomination à présider les délibérations du Sénat. Afin d'éviter trop de répétitions, je me ferai simplement l'écho des éloges déjà faits par différents orateurs, auxquels j'ajouterai les miens.

Le rôle essentiel que M^{me} le sénateur Fergusson remplit depuis nombre d'années dans les débats et au sein des comités du Sénat prouve qu'elle a toutes les qualités nécessaires, de la dignité, du charme et du savoir-faire, pour assumer les fonctions de Président de cette auguste assemblée.

Ce fut le 10 décembre—journée commémorative des droits de l'homme—que j'ai pour la première fois entendu l'annonce que madame le sénateur Fergusson devait être nommée Président du Sénat. Ma première pensée fut qu'il convenait vraiment que M^{me} le sénateur Fergusson reçoive cet honneur ce jour-là, consacré aux droits de l'homme. Nous savons tous que M^{me} le sénateur Fergusson a toujours milité loyalement en faveur des droits civiques et politiques pour tous, mais en particulier pour l'avancement du statut de la femme. Il n'était donc que juste que le gouvernement reconnaisse son dévouement à la cause des droits de la femme.

J'ai toujours été très heureuse de me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à de nouveaux sénateurs. Il serait toutefois superfétatoire de faire encore une fois l'éloge des quatre sénateurs qui ont servi avec distinction à l'autre endroit; les sénateurs Asselin, Côté, Greene et Laing nous sont bien connus. De fait, la plupart

[L'honorable M. Martin.]

des Canadiens les connaissent. Leur savoir-faire parlementaire nous sera d'une grande utilité en cette chambre. Inutile de dire que le sénateur Asselin sera accueilli avec autant de joie que les fleurs de mai, pour accroître le nombre des conservateurs qui composent notre petite bande.

Mais c'est avec une fierté bien excusable que j'adresse au sénateur Joan Neiman une bienvenue toute spéciale. Je tiens à l'assurer que d'après ma propre expérience, une femme qui a la chance d'être appelée au Sénat n'a pas à craindre en raison de son sexe les préjugés ou l'injustice de la part de ses collègues masculins. En effet, il fait bon voir les femmes appelées au Sénat être accueillies aussi chaleureusement par leurs collègues.

C'est aujourd'hui, semble-t-il, le jour des dames au Sénat, j'en profiterai donc pour parler des femmes qui nous ont aidé à sortir de l'ornière. Il y aurait peut-être lieu de rappeler comment et quand les femmes ont été appelées au Sénat, en premier lieu. En fait, toutes sont redevables à cinq canadiennes de l'Alberta, dévouées à la chose publique, ce sont: M^{me} H. M. Edwards, M^{me} Nellie McClung, M^{me} Louise McKinney, le juge Emily Murphy et l'honorable Irene Parlby.

Ces cinq femmes, après cinq années de sacrifice et de lutte, après avoir vu leurs demandes rejetées par le Parlement canadien, ont présenté leur cause à la Cour suprême du Canada—et ont perdu. Mais, aucunement découragées, elles ont porté leur cause devant le comité judiciaire du Conseil privé à Londres, en Angleterre, en invoquant comme argument que les Canadiennes devaient être considérées comme des personnes aux yeux de la loi et que, comme telles, elles devaient être admissibles au Sénat du Canada. On a débattu l'importante question de savoir si les femmes étaient des personnes en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. La cause a été entendue en juillet 1929. Les lords d'Angleterre ont trouvé, après avoir étudié des arguments convaincants et avoir longuement délibéré, que le terme «personne» comprend à la fois les hommes et les femmes. C'est à partir de ce moment-là que les femmes, considérées comme des personnes, ont pu être nommées au Sénat.

C'était une grande victoire pour ces femmes parce que la décision du Conseil privé de Londres avait renversé la décision de la Cour suprême du Canada. Cette lutte avait commencé en 1916 et ces femmes ont franchi tous les obstacles pendant de longues années avant d'arriver à leur but. C'était pourquoi je suis certain que ces cinq femmes courageuses de l'Alberta dont les efforts ont ouvert les portes du Sénat aux femmes doivent grandement se réjouir dans leur domaine céleste de voir une femme ainsi honorée comme notre honorable président, le sénateur Fergusson.

Il est intéressant de noter ce qui a lancé ces cinq femmes sur le sentier de la guerre. Ce n'est pas un cas de «cherchez la femme» mais de «cherchez l'homme» parce que le 1^{er} juillet 1916, le premier jour où le juge Emily Murphy a siégé à la Cour des magistrats d'Edmonton, en Alberta, l'avocat de la défense, M^e Eardley Jackson, furieux de la sévère sentence qu'avait prononcée contre son client le juge Murphy, a crié en pleine cour:

Madame Murphy, vous n'êtes même pas une personne aux yeux de la loi et n'avez pas le droit de siéger dans une cour. Aux termes d'une décision rendue en 1876 en vertu du droit commun britannique, qui précise que «les femmes sont des personnes dans la souffrance et les pénalités mais ne sont pas des personnes